

DÉLIBÉRATION

N° CS-2020-06

OBJET: Compte de Gestion du SETA – Budget Assainissement Collectif – dressé par M. Christophe CHAMBON, Receveur

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents lors de la délibération : 21
Nombre de membres ayant donné procuration : 3
Date de convocation : 02/03/2020
Date d'affichage : 02/03/2020
Votes contre: 0
Votes pour : 24
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt, le douze mars,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de MONCLAR D'ARMAGNAC, sous la présidence de **Madame France DUCOS, Présidente.**

Secrétaire de séance : **Madame Josette FITTE**

Membres présents : BARBE Alain, BOULET Marlène, BORDES Daniel, BOULIN Jean-Marc, BUSQUET Alain, DARTIGUE Christian, DAYMAN Michel, DUCOS France, DUFFAU Jean-Claude, DULHOSTE Christian (a reçu procuration de PASSARIEU Marie-Ange), DUPOUY Christian, FRENOT Thierry, LAGOUANELLE Jean-Noël (a reçu procuration de REMAZEILLES Guy), LUFLADE Gérard, MARRAST Christian, NALIS Patrick, ORTYL Chantal, SAUQUES Philippe, TARBES Marc, TROTTA Pascal, VETTOR Claude (a reçu procuration de FEUILLET-GALABERT Patricia).

Membres absents et excusés : AUGRÉ Jean-Michel, FEUILLET-GALABERT Patricia (a donné procuration à VETTOR Claude), FITAN Jacques, PASSARIEU Marie-Ange (a donné procuration à DULHOSTE Christian), REMAZEILLES Guy (a donné procuration à LAGOUANELLE Jean-Noël).

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du SETA – Budget Assainissement Collectif dressé, pour l'exercice 2019 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La Présidente,
France DUCOS

